

# Conseil Général Haut-Rhin

Extrait des délibérations  
de la Commission Permanente

N° CP 5<sup>e</sup>/07-07  
Séance du 09 février 2007

REÇU A LA PRÉFECTURE

12 FEV. 2007

## RENOUVELLEMENT DU BAIL DE LA GENDARMERIE D'INGERSHEIM

La Commission Permanente du Conseil Général,

- VU l'article L 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences de la Commission Permanente,
- VU la délibération du Conseil Général n° 2007/I-5<sup>e</sup>/08 des 14 et 15 décembre 2006 relative aux délégations de compétence à la Commission Permanente,
- VU la délibération n° 2007/I-5<sup>e</sup>/02 du Conseil Général du 15 décembre 2006 relative aux moyens des services et de l'Assemblée,
- VU le rapport du Président du Conseil Général

APRES EN AVOIR DELIBERE

- ❖ Approuve le renouvellement du bail de la gendarmerie d'INGERSHEIM, à signer entre le Département du Haut-Rhin et l'Etat,
- ❖ Précise que la recette correspondante, d'un montant annuel total de 61 434 €, sera recouvrée au chapitre 70 nature 752, fonction 11, enveloppe 80519 du budget départemental.

LE PRESIDENT

12 FEV. 2007  
16 FEV. 2007

Conseil Général  
Délégation

Ludovic LIONS

Charles BUTTNER

Adopté

.....voix contre

.....abstentions